

LISTE

DES

Dépôts d'explosifs dûment autorisés

EXISTANT EN BELGIQUE

PROVINCE DE BRABANT

(Situation au 31 décembre 1908)



COMMUNE où LE DÉPÔT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPÔT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION			
			Classe I : <i>Poudres</i> — kilog.	Classe II : et Classe III : <i>Dynamites et Explosifs difficilement inflammables</i> (Quantité globale) kilog.	Classe III : <i>Explosifs difficilement inflammables</i> (exclusive- ment) — kilog.	Classe IV : <i>Détonateurs</i> — Pièces	Classe V : <i>Artifices</i> — Kil.	Classe VI : <i>Munitions de sûreté</i>			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE	
								<i>Mèches de sûreté</i> —	<i>Cartouches de sûreté (Poudres y contenues)</i> — kilog.	<i>Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre</i> — Pièces				
Magasins A : Dépôts annexés aux usines et servant à						l'emmagasinage des produits fabriqués dans ces usines								
Dieghem	Uldarique Marga.	Fabrique de munitions pour tir réduit.	—	—	—	—	—	—	500	—	Députation permanente Gouverneur	19 déc. 1902 8 sept. 1904	10 ans mise en usage	
Etterbeek	Eugène Galle, artificier.	Rue des Champs, 192.	—	—	—	—	Quantité indéterminée	—	—	—	id.	14 novembre 1906 20 février 1907	15 ans	
Ganshoren	Gustave Roels, artificier.	Rue Sainte-Anne.	—	—	—	—	id.	—	—	—	Députation permanente.	24 février 1904	5 ans	
Hévillers	Emmanuel Anciaux.		quantité indéterminée de lithofacteur	—	—	—	—	—	—	—	id.	7 juin 1882	30 ans	
Jette-Saint-Pierre	Van Cleemput, artificier.	Rue de Releghem.	—	—	—	—	id.	—	—	—	id.	17 septembre 1902	10 ans	
Molenbeek-Saint-Jean	Gustave Caes, artificier.	Korenberg.	—	—	—	—	id.	—	—	—	Députation permanente Gouverneur	14 mars 1906 14 déc. 1906	10 ans mise en usage	
Molenbeek-Saint-Jean	Jeanne Ricard & Cie, artificiers.	Ham.	—	—	—	—	id.	—	—	—	id.	25 avril 1906 6 avril 1907	15 ans mise en usage	
Molenstede-lez-Diest	Société Universelle d'explosifs et de produits chimiques.	Ancien Fort Léopold.	—	5,000 kilog. de Cheddites	—	—	—	—	—	—	Id.	8 février 1905 4 déc. 1905	10 ans mise en usage	
Vilvorde	Société belge des Explosifs Favier.	Trois-Fontaines.	—	—	20,000 Explosifs Favier.	—	—	—	—	—	Députation permanente.	21 déc. 1887	30 ans	

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
			Classe I : <i>Poudres</i> — kilog.	Classe II : et Classe III : <i>Dynamites et Explosifs difficilement inflammables</i> (Quantité globale) kilog.	Classe III : <i>Explosifs difficilement inflammables</i> (exclusive- ment) — kilog.	Classe IV : <i>Détonateurs</i> — Pièces	Classe V : <i>Artifices</i> — Kil.	Classe VI : <i>Munitions de sûreté</i>			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
								<i>Mèches de sûreté</i> —	<i>Cartouches de sûreté (Poudres y contenues)</i> — kilog.	<i>Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre</i> — Pièces			
Magasins C : Dépôts de consommation à l'usage exclusif de certains établissements.													
a) Magasins C annexés						à des carrières.							
Bierghes	Société des Carrières de Bierghes.	Carrière de porphyre.	300	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente	9 octobre 1895	jusqu'au 21 sept. 1917
Chastre-Villeroux-Blanmont	Lambert Lauvaux, de Nil-Saint-Vincent.	Carrières de quartzite à Blanmont (son C, no 1950).	20	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal.	4 juillet 1900	10 ans
Id.	Eugène Musette.	Carrières de quartzite à Blanmont	25	—	—	—	—	—	—	—	id.	5 septembre 1894	Durée illimitée
Dongelberg	Société anonyme des Carrières de Dongelberg.	Carrières de quartzite.	300	20	—	250	—	—	—	—	Députation permanente Gouverneur	10 septembre 21 mai 1903	10 ans mise en usage
Id.	J.-B. Villers (depuis Soc. anon. de Dongelberg).	Id.	50	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal.	2 février 1904	10 ans
Opprebais	Seresia, Liesse et Cie.	Id.	300	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente Gouverneur	21 août 1907 12 oct. 1908	15 ans mise en usage
Quenast	Cie des Nouvelles carrières de porphyre de Quenast.	Carrières de porphyre.	600	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente	30 septembre 1903	jusqu'au 30 janvier 1911
Id.	Société anonyme des Carrières de Quenast.	Id.	3,500	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente Gouverneur	21 février 1900 7 décembre 1900	30 ans mise en usage

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION			
			Classe I :	Classe II : et Classe III :	Classe III :	Classe IV :	Classe V :	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE	
			Poudres — kilog.	Dynamites et Explosifs difficilement inflammables (Quantité globale) kilog.	Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.	Détonateurs — Pièces	Artifices — Kil.	Mèches de sûreté —	Cartouches de sûreté (Poudres y contenues) — kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre — Pièces				
b) Magasins C annexés à d'autres établissements														
Anderlecht	Blanck, fabricant de manchons à incandescence.	Boulevd d'Ander- lecht, 68-70.	—	5 kilog. coton nitré sec	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente	4 mars 1908	20 ans
Bruxelles	Maurice Brandel, fabricant de man- chons à incan- descence.	Boulevard d'Anvers, 33	—	Id.	—	—	—	—	—	—	—	Id.	10 juin 1908	jusqu'au 31 décembre 1915
Dieghem	Uldarique Marga, fabricant de mu- nitions pour tir réduit.	Château de Dieghem. 1 ^o	50	—	—	—	—	—	—	—	—	Id.	19 septem- bre 1902 3 octobre 1907	jusqu'au 19 septem- bre 1912
			2 ^o	50	—	—	—	—	—	—				
			3 ^o	—	—	—	—	—	—	—				
			4 ^o	—	100 kilog. coton nitré humide	—	—	—	—	500,000 amorces				
Etterbeek	Eugène Galle, artificier.	Rue des Champs, 192.	5	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente Gouverneur	14 novem- bre 1906 20 fév. 1907	15 ans mise en usage	
Ganshoren	Gustave Roels, artificier.	Rue Ste-Anne. 1 ^o	50	—	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente	24 fév. 1904	5 ans
			2 ^o	—	1 kilog. fulmi-coton en fils	—	—	—	—	—	—	Id.	Id.	Id.
Jette-Saint-Pierre	Van Cleemput, artificier.	Rue de Relegem.	30	—	—	—	—	—	—	—	—	Id.	17 septem- bre 1902	10 ans
Molenbeek-Saint-Jean	Gustave Caes, artificier.	Korenberg.	50	—	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente Gouverneur	14 mars 1906 14 décem- bre 1906	10 ans mise en usage
Id.	Jeanne Ricard & Co	Ham.	1 ^o	50	—	—	—	—	—	—	—	Id.	25 avril 1906	15 ans
			2 ^o	—	2 kilog. fulmi-coton en fils	—	—	—	—	—	—		6 avril 1907	mise en usage

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
			Classe I :	Classe II : et Classe III :	Classe III :	Classe IV :	Classe V :	Classe VI : <i>Munitions de sûreté</i>			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
			<i>Poudres</i> — kilog:	<i>Dynamites et Explosifs difficilement inflammables</i> (Quantité globale) kilog.	<i>Explosifs difficilement inflammables</i> (exclusive- ment) — kilog.	<i>Détonateurs</i> — Pièces	<i>Artifices</i> — Kil.	<i>Mèches de sûreté</i> —	<i>Cartouches de sûreté (Poudres y contenues)</i> — kilog.	<i>Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre</i> — Pièces			
Magasins E : Dépôts des débitants patentés.													
a) Arrondissement de Bruxelles													
Anderlecht	G. Brille.	R. Veeweyde, 109	25	—	—	—	—	—	—	—	Collège Echevinal	19 août 1898	Durée illimitée
Id.	Michel, Frères	Chaussée de Mons, 130	50	—	—	—	50 kil.	500 kil.	500	200,000	id.	20 mars 1903	id.
Auderghem	Emman ^l Fusnot.	Rue du Rouge-Cloître, 2	—	—	—	—	—	—	—	200,000	id.	9 mars 1907	id.
Bruxelles	Joseph Brille (act ^r V ^{ve} Brille).	Rue des Fripiers, 7	50	—	—	—	50	500	500	200,000	id.	6 sept 1892	id.
Id.	Henri Caes (act ^r A. Van der Elst).	Boulevard du Hainaut, 15 (n ^o 19 actuel)	—	—	—	—	50	—	—	—	id.	id	id
Id.	Henri Christophe.	Galerie de la Reine, 11	50	—	—	—	50	500	500	200,000	id.	2 août 1907	id.
Id.	De Becker (Dame V ^{ve}).	Rue de Flandre, 145	50	—	—	—	50	500	500	200,000	id.	13 sept. 1892	id.
Id.	Albert De Brus.	Rue de la Madeleine, 71	—	—	—	—	—	—	500	200,000	id.	27 sept. 1907	id.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS								AUTORISATION				
			Classe I :	Classe II : et Classe III :	Classe III :	Classe IV :	Classe V :	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE		
			Poudres — kilog.	Dynamites et Explosifs difficilement inflammables (Quantité globale) kilog.	Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.	Détonateurs — Pièces	Artifices — Kil.	Mèches de sûreté —	Cartouches de sûreté (Poudres y contenues) — kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre — Pièces					
Bruxelles	A. De Middelaere et Cie.	Rue Haute, 86a	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal	29 déc. 1903	Durée illimitée
Id.	Jansen	Rue de la Madeleine, 27	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	—	—	id.	6 sept. 1892	id.
Id.	Hubert Lhoneux (acté Manne).	Boulevard du Hainaut, 111	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	—	—	id.	13 sept. 1892	id.
Id.	H. Mahillon.	Rue de Lozum, 7	50	—	—	—	50	500 kil.	800	200,000	—	—	id.	6 sept. 1892	id.
Id.	Jeanne Ricard & Cie	Boulevard du Hainaut, 52	—	—	—	—	50	—	—	—	—	—	id.	2 mai 1902	id.
Id.	H. Schmits & Cie	Rue au Beurre, 40	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	—	—	id.	6 sept. 1892	id.
Id.	Van Maele, Frères	Rue Grétry, 16	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	—	—	id.	13 sept. 1892	id.
Etterbeek	Société Anonyme pr l'exploitation des Etablissements Bachmann.	Chaussée Saint-Pierre, 234	50	—	—	—	—	—	500	200,000	—	—	Députation permanente	30 juillet 1902	id.
Hal	Henri Denève.	Coin du Marché- aux-Bestiaux et de la rue Sainte- Catherine.	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal	27 mai 1892	id.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS								AUTORISATION		
			Classe I :	Classe II : et Classe III :	Classe III :	Classe IV :	Classe V :	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
			Poudres — kilog.	Dynamites et Explosifs difficilement inflammables (Quantité globale) kilog.	Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.	Détonateurs — Pièces	Artifices — Kil.	Mèches de sûreté —	Cartouches de sûreté (Poudres y contenues) — kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flabert sans poudre — Pièces			
Hérinnes	Charles Pardaens.	Place Communale.	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	Collège échevinal	9 juillet 1908	Durée illimitée
Id.	Ad. Vastesaegeer.	Place.	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	20 fév. 1900	20 ans
Ixelles	Branquaert.	Avenue de l'Hip- podrome, 202	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	10 juin 1906	Durée illimitée
Id.	Joseph Coduys.	Chaussée de Wavre, 106	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	6 mars 1903	id.
Londerzeel.	Plaskie (Ve Denis et enfants).	Rue de l'Eglise, 73	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	30 nov. 1907	id.
Id.	Edmond Plaskie et Fils.	Rue de l'Eglise, 74	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	id.	id.
Molenbeek-Saint-Jean .	W. A. Schöller.	Boulevard Baudouin, 36	—	—	—	—	50	—	—	—	id.	13 août 1908	id.
Id.	Romain Tiré.	Chaussée de Ninove, 69	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	12 août 1903 et 18 déc. 1908	id.
Saint-Gilles.	Massin.	Avenue de la Porte de Hal, 11	20	—	—	—	—	—	—	—	id.	8 février et 29 mars 1901	id.
Schaerbeek.	L. Christophe.	Chaussée de Louvain, 352 (no 390 actuel)	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	21 avril 1897	id.
Wolverthem	Auguste Sammels		50	—	—	—	—	—	—	—	id.	4 mai 1908	30 ans

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS		
			Classe I : <i>Poudres</i> — kilog.	Classe II : et Classe III : <i>Dynamites et Explosifs difficilement inflammables</i> (Quantité globale) kilog.	Classe III : <i>Explosifs difficilement inflammables</i> (exclusive- ment) — kilog.
<i>b) Arrondissement</i>					
Aerschot	Richard Vande Plas	OudeVeermerkt, 1.	50	—	—
Id.	Van Haesendonck- Vande Plas.	Rue de Malines, 38.	50	—	—
Id.	François Van Parys	Neerstraat, 9.	50	—	—
Diest	Félix Courant.	Rue Haute, 19 (act. n° 21):	(1)	—	—
Id.	Peeters-Van Bever	Rue Longue, 19.	(1)	—	—
Id.	Gustave Verreydt	Rue du Plat, 4.	(1)	—	—
Louvain	Désiré Coolen.	Rue aux Tripes, 1.	50	—	—
Id.	Elinkx (Ve Phil.).	Rue de Bruxelles, 103.	50	—	—

DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
Classe IV : <i>Détonateurs</i> — Pièces	Classe V : <i>Artifices</i> — Kil.	Classe VI : <i>Munitions de sûreté</i>			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
		<i>Mèches de sûreté</i> —	<i>Cartouches de sûreté (Poudres y contenues)</i> — kilog.	<i>Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre</i> — Pièces			
<i>b) Arrondissement</i>							
—	—	—	500	200,000	Collège échevinal.	19 juillet 1907	Durée illimitée
—	—	—	500	200,000	id.	3 sept. 1907	id.
—	—	—	500	200,000	id.	19 juillet 1907	id.
—	—	(1)	—	(1)	id.	15 avril 1892	id.
—	—	(1)	—	(1)	id.	15 avril 1892	id.
—	—	(1)	—	(1)	id.	15 avril 1892	id.
—	50	500 kil.	500	200,000	id.	11 août 1892	id.
—	50	500 kil.	500	200,000	id.	9 sept. 1892	id.

(1) 50 kilogrammes en tout de poudre, mèches, amorces et floberets.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
			Classe I : Poudres — kilog:	Classe II : et Classe III : Dynamites et Explosifs difficilement inflammables (Quantité globale) kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.	Classe IV : Détonateurs — Pièces	Classe V : Artifices — Kil.	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
			Mèches de sûreté —	Cartouches de sûreté (Poudres y contenues) — kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre — Pièces								
Louvain	Jean Foulon .	Rue de Tirlemont, 116.	50	—	—	—	50	500 kil	500	200,000	Collège échevinal	16 mars 1893	Durée illimitée
Id.	Albert Gortebecke	Rue de la Station, 16.	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	18 juin 1900	id.
Id.	Lurquin - Foulon (Ve).	Rue de Namur, 199	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	11 août 1892	id.
Id.	Egide Raeymae- kers.	Rue de la Station, 9 ^a (act. n° 11).	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	17 juillet 1899	id.
Id.	Louis Raeymae- kers.	Rue de Diest, 42.	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	11 août 1892	id.
Id.	Pierre Vanhove.	Vieux Marché, 17.	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	27 févr. 1902	id.
Id.	F. Vanderstukken	Rue des Juifs, 8.	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	8 juin 1903	id.
Rotselaer	Lambert Lafili.	—	10	—	—	—	—	—	—	—	id.	5 oct. 1892	id.
Tirlemont	Cayberghs (Ve).	Grand'Place.	25	—	—	—	—	—	—	—	id.	27 mai 1892	id.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
			Classe I : Poudres — kilog.	Classe II : et Classe III : Dynamites et Explosifs difficilement inflammables (Quantité globale) kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.	Classe IV : Détonateurs — Pièces	Classe V : Artifices — Kil.	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
								Mèches de sûreté —	Cartouches de sûreté (Poudres y contenues) — kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flôbert sans poudre — Pièces			
Tirlemont	Charles Delacroix	Rue du Poivre, 2.	50	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal.	27 mai 1892	Durée illimitée.
Id.	Florimond Grégoire-Loriers.	Rue des Récollets, 56.	30	—	—	—	—	—	—	—	id.	24 oct. 1907	id.
Id.	Louis Van Herberghen.	Rue d'Hougaerde, 5.	10	—	—	—	—	—	—	—	id.	7 oct. 1903	id.
Werchter	J.-B. Van Langendonck (act. Joseph Van Langendonck)	—	50	—	—	—	—	—	500	—	id.	25 août 1892	id.
c) Arrondissement de Nivelles													
Braine-l'Alleud	Jos. Draguet-Neveu	Rue du Môle.	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	24 mars 1908	id.
Id.	Louis Marchand.	Rue du Môle.	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	24 mars 1908	id.
Braine-le-Château	J.-B. Rayez.	Rue de la Station.	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	21 oct. 1901	id.
Chastre-Villeroux-Blanmont	Alph. Darquenne.	Blanmont.	50	—	—	—	—	—	500	—	id.	16 août 1898	id.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
			Classe I : Poudres — kilog.	Classe II : et Classe III : Dynamites et Explosifs difficilement inflammables (Quantité globale) kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.	Classe IV : Détonateurs — Pièces	Classe V : Artifices — Kil.	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
								Mèches de sûreté —	Cartouches de sûreté (Poudres y contenues) — kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre — Pièces			
Genappe	Grég. Jeandrain.	Rue de Bruxelles.	30	—	—	—	—	—	1,000 cartouches	10.000	Collège échevinal	26 janv. 1899	30 ans
Id.	Piron (Ve J.-B.), depuis M. Panier- Piron.	Rue de Charleroi, 25	25	—	—	—	—	—	—	—	id.	25 janv. 1895	20 ans.
Id.	Amélie Thirion.	Rue de Charleroi, 4.	50	—	—	—	(50)	(500 kil.)	(500)	(200,000)	id.	12 mai 1892	Durée illimitée
Hévillers	Constant Falisse (act. Ve Falisse- Massart).	Rue du Laid Bigau	25	—	—	—	—	—	200	100.000	id.	25 sept. 1892	id.
Huppaye	Camille Lerutte.	—	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	3 mars 1901	id.
Id.	Lucien Lerutte.	—	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	3 mars 1901	id.
Jauche	Lucien Gailly.	Grand'Place, 14.	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	18 août 1908	id.
Id.	Pierre Nélis.	Chaussée de Wavre, 46.	50	—	—	—	—	—	500	200,000	id.	id.	id.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
			Classe I :	Classe II : et Classe III :	Classe III :	Classe IV :	Classe V :	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
			Poudres — kilog.	Dynamites et Explosifs difficilement inflammables (Quantité globale) kilog.	Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.	Détonateurs — Pièces	Artifices — Kil.	Mèches de sûreté —	Cartouches de sûreté (Poudres y contenues) — kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre — Pièces			
Jodoigne	Charles Duchesne (act. Ve Charles Duchesne - Le- clercq).	Grand'Place.	50	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal	1er juil. 1892	Durée illimitée
Id.	Lucien Dumoulin	Rue de la Bruyère.	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	26 mai 1894	id.
Id.	Alfred Dupont.	Place Urban.	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	id.	13 nov. 1905	id.
Nivelles	Paul Bauf.	Rue de Namur.	50	—	—	—	50	500 kil.	(500)	(200,000)	id.	12 févr. 1900	id.
Id.	Clément Gilson.	Rue du Pont Jolissard.	25	—	—	—	(1)	—	(1)	—	id.	29 avril 1892	id.
Id.	Firmin Lebrun.	Grand'Place.	15	—	—	—	5	—	10	—	id.	29 avril 1892	id.
Id.	François Lejeune.	Rue de Mons, 32.	50	—	—	—	10	—	100 kil. cartouches	—	id.	29 avril 1892	id.
Id.	Arthur Semal.	Grand'Place.	50	—	—	—	—	—	100 kil. cartouches	—	id.	29 avril 1892	id.

(1) 25 kilog. artifices et cartouches.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
			Classe I :	Classe II : et Classe III :	Classe III :	Classe IV :	Classe V :	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
			<i>Poudres</i> — kilog:	<i>Dynamites et Explosifs difficilement inflammables</i> — (Quantité globale) kilog.	<i>Explosifs difficilement inflammables</i> (exclusive- ment) — kilog.	<i>Détonateurs</i> — Pièces	<i>Artifices</i> — Kil.	<i>Mèches de sûreté</i> —	<i>Cartouches de sûreté (Poudres y contenues)</i> — kilog.	<i>Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre</i> — Pièces			
Perwez	Franç. Theunissen.	Rue des Ecoles.	50	—	—	—	50	500 kil.	500	200,000	Collège échevinal	3 avril 1906	Durée illimitée.
Tourinne-la-Grosse . . .	Eugène Deltour.	—	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	3 juin 1899	id.
Wavre	Estelle Delforge.	Rue de Burxelles, 39.	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	4 juil. 1892	id.
Id.	Ferdinand Pierson- Hoovelts.	Rue du Pont, 9.	25	—	—	—	—	—	—	—	id.	4 juil. 1892	id.

SERVICE DES EXPLOSIFS

Transport par chemin de fer. — Modifications au règlement.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Notre arrêté du 31 juillet 1906, apportant des modifications et additions au règlement général du 29 octobre 1894 sur les explosifs.

Revu notamment les articles 8 et 9 de cet arrêté, aux termes desquels il est interdit, d'une part, au public de s'approcher des endroits où l'on procède au chargement et au déchargement des explosifs et, d'autre part, d'employer à ces opérations des ouvriers âgés de moins de 21 ans ;

Considérant que l'application stricte de ces dispositions offre des inconvénients en ce qui concerne les transports par chemin de fer ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Industrie et du Travail,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions rappelées ci-dessus des articles 8 et 9 de Notre arrêté précité du 31 juillet 1906, ne sont pas applicables aux transports par chemin de fer.

ART. 2. — Notre Ministre de l'Industrie et du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 30 octobre 1908.

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

ART. HUBERT.
